



Peyrolles-info

154

Conseil municipal du 30 avril 2019

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Jean Paulin et Thierry Ponsin.

Absent : Nicolas Geoffray

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

1. TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ce transfert sera probablement obligatoire en 2026. Pour l'instant la Communauté de communes n'a pas finalisé l'étude pour assurer cette compétence compte tenu de la diversité des réseaux et des situations. La quasi unanimité des communes souhaitent conserver cette compétence, le temps que la communauté de communes soit prête. Cela permet à la commune de Peyrolles de maintenir un coût du mètre cube très bas car la surveillance et la maintenance du traitement sont assurés gracieusement par un conseiller. Il est donc proposé de refuser ce transfert de compétence.

Accord unanime du conseil sur le refus du transfert

2. CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION DU DRAIN DE CAPTAGE

La société Riparia (Bagnols sur Cèze), bureau d'étude spécialisé en génie écologique des cours d'eau, en association avec Artésie (Saint Martin de Crau), bureau d'étude en hydrogéologie et hydraulique ont fait une proposition détaillée pour un montant total de 20 000 € HT. Ces sociétés présentent de nombreuses références dans leur dossier de candidature et sont très favorablement connues dans la vallée pour avoir travaillé sur le drain de Saumane et sur de nombreux chantiers de l'Établissement public territorial de bassin Gardons. Le Maire propose donc de retenir leur proposition.

Accord unanime du conseil

3. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une nouvelle réunion a eu lieu le 26 avril en mairie avec M. Christophe Bonnemayre, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), M. Nicolas Breuillot, responsable de la société Alpicité, attributaire du marché de révision, et la commission extra municipale adhoc (étaient présents : François Abbou, Jean Paulin, Pierre Hénon, Isabelle Reignier, Christophe Dodigny). MM. Bonnemayre et Breuillot nous ont confirmé qu'il n'y avait plus d'obligation de réviser le PLU pour le mettre en conformité avec la loi, ajoutant d'ailleurs qu'il y avait chaque trimestre de nouveaux textes et que cette révision serait sans fin. Le PLU doit aussi être compatible avec le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire) qui n'est pas encore terminé en Occitanie. Enfin et surtout il est très étonnant que nous ayons pu obtenir de nombreuses dispositions de notre PLU actuel qui tiennent compte des particularités de Peyrolles, notamment l'absence de centre bourg et la dispersion de l'habitat. Pour eux ces dispositions (en particulier le total des surfaces constructibles et la dispersion de ces surfaces) n'ont aucune chance de pouvoir être maintenues lors d'une révision car en opposition à la doctrine officielle.

Il semble donc acquis que la meilleure solution est de conserver le PLU actuel avec éventuellement quelques ajustements mineurs possibles. Le PLU actuel comporte des éléments contraires à l'évolution la loi. M. Breuillot va nous faire un rapport juridique détaillé en fonction duquel le conseil municipal pourra se prononcer définitivement.

4. SUBVENTION À L'ASSOCIATION ASPHODÈLE - SAUMANE

L'association Asphodèle en partenariat avec d'autres associations de la vallée Borgne (Bouffons du Soleil, SMAC, Déclics et stimuli, Pages d'Emeraude) renouvelle sa demande de subvention pour l'organisation d'un « festival familial, riche en couleurs et en émotion » qui se déroulerait les 7 et 8 août 2019 dans la Vallée. Le montant demandé à Peyrolles (plus de la moitié du budget attribué par la commune à l'ensemble des treize associations soutenues) est disproportionné mais le conseil souhaite soutenir cette initiative avec une subvention de 200 €.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Projet de Pylône de téléphonie mobile**
Le projet avance doucement. Une réunion a eu lieu sur place avec tous les acteurs concernés le 16 avril. Les arbres gênant l'accès ont été coupés et en partie enlevés, il faut maintenant enlever les souches pour pouvoir procéder à l'étude de sol.
- **Nettoyage des bordures de chemins communaux.**
Il sera assuré, comme l'an dernier, par Errol Cremer.
- **Le mur de soutien du chemin de La Planque a été fait avec une très grande efficacité (trois jours) par l'entreprise Legrand.**

La séance est levée à 19 h

Prochain conseil le dimanche 26 mai.



Faites de la draille !

2^{ème} Chantier solidaire

Pour une meilleure mobilité des troupeaux transhumants
AIDEZ-NOUS A SAUVEGARDER LE PATRIMOINE DES CEVENNES

Participez à une matinée de nettoyage collectif sur un sentier de Grande Randonnée (GR62), aussi emprunté chaque année par les troupeaux qui rejoignent les pâturages d'estives depuis les vallées cévenoles ou la garrigue

23 mai 2019

À partir de 8h à Valleraugue
Commune de Val-d'Aigoual



Déjeuner en musique offert après le chantier, échanges avec des bergers l'après-midi

Renseignements et inscriptions obligatoires (jusqu'au 17 mai)

Noémie Cabannes / pactepastoral@cac-ts.fr / 04 66 85 34 42



Organisé par la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » dans le cadre du programme d'actions du Pacte Pastoral Intercommunal.

Avec la participation des agents techniques de la mairie de Val-d'Aigoual, de la Communauté de Communes CAC-TS, du Conseil Général du Gard, et du Parc National des Cévennes.



Photo paysage © KARCZEWSKI Gaël - PNC